



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET**

#### **AFFAIRES FONCIÈRES :**

Cession d'un terrain à la  
SELAS (Société d'Exercice  
Libéral par Actions  
Simplifiée) LABM DEFRANCE

Délibération  
n°2023/130

**11 DÉCEMBRE 2023**

Date de la convocation :  
5 décembre 2023

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de  
sa transmission en  
préfecture le 15 décembre  
2023 et de son affichage  
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures  
30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie  
de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

### **Étaient présents :**

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès,  
QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE  
Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain,  
CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie,  
FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER  
Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy,  
LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique,  
VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte,  
VINCENT Nicolas.

### **Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme  
CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M.  
VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à  
Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la  
séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 26  
Nombre de conseillers votants : 29

**AFFAIRES FONCIÈRES** : Cession d'un terrain à la SELAS (Société d'exercice libéral par actions simplifiée) LABM DEFRANCE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le laboratoire d'analyses médicales de Pavilly sis 1 rue du colonel Daussy est intéressé par l'acquisition d'une partie du terrain de l'ancien centre technique municipal situé à proximité du pôle médical « AGORA » à l'effet d'y construire un laboratoire d'analyses médicales.

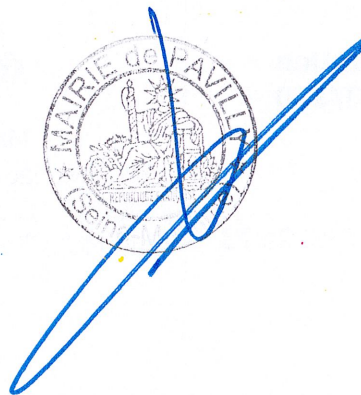
Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », vu l'estimation des services du Domaine en date du 24 novembre 2023 :

- De céder à la SELAS LABM DEFRANCE ou à toute société qu'elle se substituerait le terrain sis à Pavilly 1 rue André Lesouef cadastré section AT n° 1053 d'une superficie de 223 m<sup>2</sup> au prix de 23 500 € (Vingt-trois mille cinq-cents euros) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir portant sur le bien sus-désigné au prix sus-indiqué ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
François TIERCE



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.*

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-076-217604958-20231211-2023\_130-DE